

Conseil Municipal du 2 juin 2020

Présentation de la Commune : La séance a débuté par une présentation de la Commune aux nouveaux élus.

Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes : Le Conseil Municipal a adopté la décision de fixer les indemnités de fonction à (*en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique*)

- * 49,60 % pour M. le Maire soit 1 929,13 € mensuel brut ;
- * 22,80 % pour la 1^{ère} Adjointe au Maire soit 886,78 € mensuel brut ;
- * 16,80 % pour les 4 Adjointes au Maire suivants soit 653,42 € mensuel brut.

En validant ces taux, les élus décident de faire l'impasse sur une indemnité brute mensuelle de 427,83 € à laquelle ils auraient pu réglementairement bénéficier, générant ainsi une économie pour la collectivité.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : Afin de faciliter la gestion de la commune au quotidien sans avoir à convoquer le Conseil Municipal, le Maire demande aux élus de lui déléguer certaines de ses compétences. À l'unanimité, le conseil adopte les 22 délégations proposées par le Maire pour la durée du mandat.

Délégation de fonctions aux Adjointes au Maire : Pour donner suite à l'installation des nouveaux élus, il a été validé les délégations de fonctions aux Adjointes au Maire de la manière suivante :

- * Isabelle CREIGNOU (1^{ère} adjointe) : Administration générale, Affaires sociales, Enfance (*Ecole et CLSH*).
- * Loïc BERNARD : Voirie, Urbanisme, Permis de construire, Aménagement.
- * Morgane CABON : Communication, Jeunesse, Association, Animations.
- * Christian LE NAN : Economie, Enquête Publique, Environnement, Achat terrains, Bâtiments.
- * Marie-Françoise CLOAREC : Finances, Culture, Patrimoine et Bibliothèque.

Délégation de fonctions et de signature aux fonctionnaires territoriaux : Ces délégations répondent à des nécessités de continuité de service public et a pour objet l'amélioration de l'organisation interne des services. En conséquence, M. le Maire renouvelle ces délégations de fonctions et de signature aux fonctionnaires territoriaux.

Mise en place des commissions : Le Conseil Municipal décide la mise en place de 11 commissions. Toutes présidées par le Maire, elles sont dirigées par leur Adjoint selon leur délégation de fonctions :

- * Voirie, Urbanisme, Permis de Construire, Aménagement : Loïc BERNARD
- * Economie, Enquête Publique, Environnement et Achat de Terrains et bâtiments : Christian LE NAN
- * Finances et Culture, Patrimoine, Bibliothèque : Marie-Françoise CLOAREC
- * Affaires sociales et Enfance (*Ecole et CLSH*) : Isabelle CREIGNOU
- * Communication et Jeunesse, Association, Animations : Morgane CABON

Les Commissions Appel d'Offres et Recrutement restent sous la responsabilité du Maire.

Centre Communal d'Action Sociale : Comme lors du précédent mandat, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du Conseil Municipal à siéger au CCAS à 5. Le Maire est président de droit du CCAS et aura pour vice-présidence Isabelle CREIGNOU. Les autres élus à y siéger sont : Marie-Françoise CLOAREC, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Danièle CLOAREC et Christelle HÉLARD. M. le Maire nommera prochainement 5 autres membres représentant différents types d'associations.

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère : Le Maire et Christian LE NAN siégeront au SDEF en tant que titulaire et Roland LE TURQUAIS et Thierry CLEUZIOU seront les suppléants.

Syndicat Intercommunal des eaux de Pont An Ilis : Le Maire, Loïc BERNARD et Mathieu GUILLERM siégeront au Syndicat des eaux de Pont An Ilis.

Syndicat Mixte d'Informatique du Finistère : Isabelle CREIGNOU est désignée en qualité de membre titulaire et Morgane CABON en tant que suppléant pour siéger au sein du syndicat.

Commission de Contrôle : Jean-Yves GUILLERM est désigné pour siéger au sein de la commission de contrôle.

Correspondant Défense : Loïc BERNARD est désigné comme correspondant Défense.

Comité Nationale d'Action Sociale : Isabelle CREIGNOU est désignée comme déléguée élue et Marie Françoise LE NAN comme déléguée agent.

Restauration du chœur et des retables de l'Église Notre Dame : Une dernière réunion de chantier s'est tenue le 26 mai dernier a permis de réactualiser le rétro planning d'intervention des entreprises. Après avoir bouclé les formalités administratives liées au Covid-19, une reprise en douceur s'est opérée à partir du 11 mai. A ce jour, et une fois le planning réactualisé, on se dirige vers une fin de première tranche de travaux fin janvier 2021 – début février 2021. Pour rappel, la campagne d'appel aux dons via la Fondation du Patrimoine (www.fondation-patrimoine.org/60334) est toujours ouverte jusqu'à la fin des travaux.

Lotissement du Petit Bois : Assainissement semi collectif : Afin de répondre favorablement à une demande des riverains aux prémices de la réalisation du lotissement, il avait été décidé de faire supporter 5 – 6 maisons supplémentaires sur l'installation d'assainissement semi collectif du lotissement du Petit Bois. ING Concept vient de nous réaliser un estimatif de coût et un projet de plan. La consultation des entreprises devrait intervenir prochainement.

Aménagement du bourg – Point sur l'avancée des travaux : Les travaux sont en cours de finition. La réception des travaux est prévue d'ici la fin juin.

Loyers communaux des locations commerciales : La crise sanitaire traversée est une épreuve sociale mais également économique pour les commerçants. A l'échelle communale, sur décision de Maire, les loyers communaux des locations commerciales ont dans un premier temps été suspendus pour les locataires.

À la suite d'une décision unanime, le Conseil Municipal valide l'annulation des 2 derniers mois de loyers des commerces à savoir le bar-restaurant « *l'Hermine* », le salon de coiffure « *Le Salon de Sophie* », le cabinet de kinésithérapie-ostéopathie et le cabinet infirmier, représentant une perte pour la collectivité de 3 140 € mais qui envoie un geste fort à l'attention de nos commerçants qui font vivre notre centre-bourg.

Ecole Notre Dame – Appel à projets – label écoles numériques : M. le Maire fait le point sur une récente rencontre avec M. Lionel CORNOU, directeur du multisite Bodilis, Plougar, Plougourvest, Saint Derrien concernant un nouvel appel à projets label écoles numériques. Après un échange au sein du Conseil Municipal, décision est prise de valider cette année cette opération qui, si elle est retenue par le Rectorat, permettra l'acquisition d'ordinateurs portables et de vidéoprojecteur.

Règlement intérieur : Le règlement intérieur étant devenu obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal devra établir son règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation.

Jurés d'assises 2020 : Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu le mardi 19 mai dernier et ont été tirés au sort pour figurer sur la liste des jurés d'assises pour l'année 2020 : Marie-Louise KERMARREC, Mareva LE GUEN et Nathalie GUILLERM.

Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale durant l'été : Comme chaque année durant la période estivale, la Mairie et l'Agence Postale seront fermées le mercredi toute la journée et la permanence du samedi matin sera suspendue.